

ELEVE :

NOM : Prénom.....Classe.....

Adresse :
.....RESPONSABLE DE L'ELEVE :

NOM : Prénom :

Lien de parenté :

Adresse :
.....
.....

Téléphones :/...../...../.....

RESPONSABLE DE L'ELEVE :

NOM : Prénom :

Lien de parenté :

Adresse :
.....

Téléphones :/...../...../.....

AUTRES PERSONNES AUTORISEES A RECUPERER L'ELEVE APRES LES ATELIERS :

NOM : Prénom :

Téléphones :/...../...../.....

NOM : Prénom :

Téléphones :/...../...../.....

NOM : Prénom :

Téléphones :/...../...../.....

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

1. ASSURANCE / RESPONSABILITE CIVILE :

• Compagnie : N° de contrat :

2. AUTORISATION D'INTERVENTION EN CAS D'URGENCE MEDICALE :

Je soussignépère*, mère*, responsable*
de l'élève (Nom, prénom).....

- autorise en cas d'urgence médicale *
- n'autorise pas en cas d'urgence médicale *

les responsables des ateliers du Temps d'Activités Périscolaires à prendre les mesures nécessaires à la sécurité de mon enfant (Intervention de secours, hospitalisation,...).

*Rayer les mentions inutiles

3. AUTORISATION DE DIFFUSION

Je soussignépère*, mère*, responsable*
de l'élève (Nom, prénom).....

- autorise *
- n'autorise pas *

la DIFFUSION (presse locale ou journal de l'école; site internet de la mairie ou blog de l'école; autres supports visuels) de photos ou vidéos de mon enfant prises au cours des activités périscolaires.

4. AUTRES INFORMATIONS (Noter ici tout ce qui peut être utile aux responsables des ateliers)

.....
.....
.....
.....
.....

- J'ai lu et j'accepte le règlement des ateliers et activités périscolaires que devront respecter les enfants, leurs familles et responsables.

A Bagnères de Luchon, le..... Signature:

Temps d' Activités Péricolaires (T. A. P)

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la Mairie de Bagnères de Luchon organise depuis la rentrée scolaire 2014 les Temps d'Activités Péricolaires.

L'association Scola a évolué pour répondre aux nouvelles demandes d'activités péricolaires sur les écoles publiques (maternelle et élémentaire) de Luchon. A partir de la rentrée 2015-2016, Scola devient une association consultative et représentative des parents d'élèves. Ainsi, Scola participera aux comités de pilotage du péricolaire, aux projets pédagogiques, à l'évaluation et à la validation des activités. Elle veillera aux respects de la réglementation, participera aux documents d'informations et d'inscriptions et enfin, assurera l'achat du matériel pédagogique.

Pour assurer ces missions, une cotisation annuelle de 5€ est demandée aux parents pour chaque enfant inscrit.

Chaque atelier ou activité accueille les enfants sous la responsabilité du personnel communal des écoles de Luchon, d'intervenants extérieurs ou d'enseignants volontaires. Attention ! La fiche de renseignement doit obligatoirement être remplie même si votre enfant ne s'inscrit pas pour le moment aux T.A.P.

De 16h15 à 17h

- **Ateliers (Gratuits)**

Du CP au CM2 soit sur la présente année scolaire, soit sur sa scolarité votre enfant participera à un éventail d'activités parmi lesquelles : Echecs, jeux informatiques, activités manuelles, golf, secourisme, lecture, blog informatique, journal, jeux sportifs, jeux de société, musique, généalogie, prévention des risques électriques, devoirs surveillés, etc...

- **Devoirs surveillés (Gratuits)**

Tous les jours (lundi ; mardi ; jeudi ; vendredi) pour toutes les classes de 16h20 à 17h.

Encadrés par un enseignant ou du personnel communal, garants d'un climat propice au travail, les ateliers "devoirs surveillés" doivent permettre aux élèves de réaliser de façon autonome les devoirs donnés par les enseignants. Les « ateliers devoirs surveillés » ne sont pas un suivi individualisé de l'enfant. Ils ne garantissent pas que le travail de l'enfant soit achevé. Cette mission reste de la responsabilité des parents.

Une présentation des ateliers et des intervenants sera affichée sur les panneaux TAP à l'entrée de l'école.
Vous pouvez également les consulter sur le site internet de la mairie et le blog de l'école.

De 17h à 18h

ACTIVITES « SCOLA » (Cotisation annuelle 5€ + Activités 10€)

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
SCOLASPORT M. Pradère ou M. Tisné	CP – CE1	CE2-CM1	CM1-CM2	
SCOLACHANT M. Sabathé		CP-CE1	CE2-CM1-CM2	
SCOLANATURE Mme Faure	CE2-CM1-CM2			
SCOLAGOLF Mme Péridier				CM1-CM2

LUDOTHEQUE (Gratuite)

Tous les jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi), pour toutes les classes, de 17h à 18h.

Encadrés par du personnel communal, les élèves participeront collectivement ou individuellement à des ateliers de jeux, lecture, dessin, coloriage...

Dans le calme pour permettre à chacun de profiter pleinement de ce temps ludique, les élèves respecteront les jeux et leur règles, le matériel mis à disposition, le libre choix de chacun dans les activités proposées.

Le départ échelonné des enfants sera permis à condition d'être récupéré par un adulte autorisé.

FICHE A CONSERVER

REGLEMENT des ATELIERS et ACTIVITES PERI SCOLAIRES

Goûter :

Le goûter, fourni par la famille, peut être consommé entre 16h15 et 16h20.

Effectifs :

Les groupes sont constitués par le coordonnateur du temps périscolaire.

Les ateliers devoirs surveillés et ludothèque sont ouverts à un effectif d'environ 14 enfants

Les autres ateliers et activités accueillent environ 10 enfants.

Discipline :

Le comportement d'un enfant dans ces ateliers et activités doit être identique à celui exigé pendant les heures scolaires. L'élève pourra être exclu temporairement ou de façon définitive pour raison disciplinaire et en cas de manquement grave aux règles de vie en collectivité, après décision du coordonnateur du temps périscolaire, validation du Maire Adjoint délégué à l'Administration Educative et information de la Directrice de l'école.

Assurance :

La souscription d'une assurance responsabilité civile et d'une assurance individuelle « accident » est obligatoire pour les enfants participant aux ateliers et activités périscolaires. L'enfant ne doit apporter ni objet de valeur, ni argent, ceux-ci n'étant pas remboursés par les assurances en cas de vol ou perte pour lesquels la commune décline toute responsabilité.

Fréquentation des ateliers et activités :

Le choix de la famille peut porter sur un ou plusieurs jours par semaine. Les jours choisis seront mentionnés sur la fiche d'inscription.

Des ajustements peuvent s'effectuer en cours d'année en fonction de l'emploi du temps des parents mais doivent être demandés par écrit

Fin des Ateliers :

Pour les élèves inscrits aux ateliers TAP, la sortie ne peut pas avoir lieu avant 17h00.

A 17h, les enfants qui rentrent à la maison sont reconduits à l'entrée de l'école par l'encadrement et à l'accueil des activités Scola et la ludothèque pour ceux qui sont accueillis jusqu'à 18h00 maximum.

Fin des Activités Scola :

La sortie ne peut pas avoir lieu avant 18h00.

A 18h, les enfants sont reconduits par l'encadrement à l'entrée de l'école (place Rouy).

Si les parents souhaitent que leur enfant rentre seul, ils doivent le signifier par écrit lors de l'inscription.

Dans ce cas, les enfants sortiront à 17h ou 18h de l'établissement scolaire, sous la seule responsabilité de la famille.

L'autorisation exceptionnelle de sortie :

Dans le cas où l'un des deux parents doit exceptionnellement venir chercher l'enfant durant le temps d'atelier ou d'activité, une décharge écrite lui sera demandée.

Modalités d'inscriptions :

La date limite d'inscription est fixée au jeudi 10 septembre 2015 pour les ateliers et au lundi 14 septembre 2015 pour les activités Scola. Une cotisation annuelle de 5€ par enfant est demandée par l'association Scola (Chèque à l'ordre de Scola)

L'inscription s'effectue au moyen des fiches jointes mentionnant : les coordonnées familiales, les jours de fréquentation aux différentes activités, etc...

Rappel, les parents fourniront une attestation de l'assurance individuelle et responsabilité civile.

Durant les 2 premières semaines, l'accueil des enfants sera assuré par l'équipe d'encadrement mais les ateliers et activités ne débiteront qu'après constitution des groupes et donc clôture des inscriptions le lundi 14 septembre 2015.